

Fermeture du point lecture : Le point lecture sera fermé du samedi 23 décembre après la permanence au lundi 8 janvier, réouverture le mardi 9 janvier 2024.

MR le maire, le conseil municipal et tous les agents se joignent pour vous souhaiter des très belles fêtes de fin d'année

Cérémonie des vœux du maire : La cérémonie des vœux du maire se déroulera le dimanche 7 janvier à 11h00.

50 ans de mariage : Toutes nos félicitations pour vos 50 ans de mariage Monsieur Alain GUYOT et Madame Marie Paule GUYOT.



Magie de Noël : Le samedi 16 décembre.

Organisée par toutes les associations

SAMEDI 16 DÉCEMBRE 2023

La Chapelle Saint-Rémy

**LA MAGIE DE NOËL VOUS ATTEND !
ARRIVÉE DU PÈRE NOËL**

MAQUILLAGE SCULPTURE ANIMATION MUSICALE
SUR BALLONS

JEUX DIVERS CHORALE PIÈCE DE THÉÂTRE

ACTIVITÉS
FERME D'ANIMATION PRÉSENTE
BAPTÊME DE CAMION VENTE DE DÉCORATION TARTIFLETTE 5€ LA PART
RÉSERVATION AU 06.60.52.57.15

SPECTACLE PYROTECHNIQUE DE 16H À 20H À LA SALLE DES FÊTES

Réalisé par nos soins - Ne pas fêter sur la voie publique

La Gazette des capellorémyens

Novembre - Décembre 2023

Fermeture mairie et agence postale : Le samedi 2 décembre et le samedi 16 décembre.

Fermeture du mardi 26 décembre au vendredi 29 décembre, réouverture le mardi 2 janvier 2024.

Permanence déchets verts : Le samedi 25 novembre et le samedi 9 décembre de 10h à 12h sur la plateforme des déchets verts derrière le stade. N'hésitez pas à nous contacter pour obtenir plus d'informations ou si vous souhaitez déposer des volumes importants.

Boulangerie, changement de propriétaire : Mr et Mme Brault ont cessé leur activité le vendredi 10 novembre. Nous les remercions pour ces 23 ans de bons et loyaux services au sein de notre village et pour la qualité de leur travail ainsi que de leurs produits.

Mr SEILLIER et Mme CHARPIGNY reprennent la boulangerie, l'ouverture est prévue pour le jeudi 30 novembre. Nous leur souhaitons une bonne installation.

Stationnement minute : Les places de stationnement devant la boulangerie et le salon de coiffure sont des places de stationnement « minute », elles ne doivent pas être occupées de façon prolongée. Pour un stationnement plus long, vous pouvez mettre votre véhicule sur la place de l'église ou sur la place du centre en fonction des places disponibles. Les emplacements « minute » doivent rester disponibles pour permettre un accès pratique aux commerces et ne doivent surtout pas être utilisés pour y effectuer du stationnement de longue durée. La gendarmerie est susceptible de procéder à des contrôles.

Maisons fissurées, recensement des sinistrés : Vous avez peut-être constaté que des fissures sont apparues sur les murs extérieurs ou intérieurs de votre maison. Si vous êtes concernés, il convient de ne pas déclarer de sinistre à votre assureur tant que la commune n'est pas reconnue en état de catastrophe naturelle. Vous êtes invités à transmettre à la mairie, le plus rapidement possible, un dossier comportant un courrier de demande de reconnaissance de catastrophe naturelle avec votre numéro de téléphone, ainsi que votre adresse postale et électronique. Joindre des photos des fissures observées, la date de leur apparition, tout élément utile comme la nature du sol... Ce dossier peut-être transmis soit à l'accueil soit par mail accueil@lachapellesaintremy.fr. La commune procèdera ensuite à une demande de reconnaissance de catastrophe naturelle auprès du ministère de l'Intérieur. La commune de la Chapelle Saint Rémy est adhérente à l'Association Communes Sarthoises Victimes Retraits Gonflements Argiles, qui agit auprès des pouvoirs publics pour faire reconnaître l'état de catastrophe naturelle dans un maximum de communes sarthoises.

Ile des enfants : Atelier créatif

**ATELIER CRÉATIF
DE NOËL**

Le samedi 9 décembre 2023

A partir de 13h30

Salle des fêtes de la Chapelle St Remy

Décoration de table sapin ou rondin Adulte - 10 €
Atelier Macramé pour les ados - 4 €
Atelier boule de Noël pour les enfants à partir de 3 ans - 2€
Merci de réserver par téléphone ou par mail

iledesenfants72@gmail.com | Ile DesEnfants | 06.88.35.26.35

N'hésitez pas à en parler autour de vous - Merci de votre soutien !

Agir ensemble pour Gabin : TELETHON



La Chapelle St Rémy Samedi 2 décembre 2023

RESTAURATION SUR PLACE

Planche apéro 15€ à réserver avant le 25 novembre au 06.30.76.27.54

10H-18H
ANIMATIONS
DIVERSES

18H30
FOLLOW THE
WHITE
RABBIT

20H LES
TERRIBLES
TWO

AVEC JULIEN DE
N'oubliez pas les
paroles



Nos partenaires :



Comité des fêtes : Bourse aux jouets



Bourses aux
Vêtements,
Jouets et
Puériculture

Samedi 25 et
Dimanche 26
Novembre 2023.

9h à 18h

A partir de 7h pour les
exposants

Salle Camille Saint Saens



2€ la table
2 tables par personne



Inscription :

-Tel : 06.59.47.25.99

-Mail : cdfalachapellestremy@gmail.com

Commémoration 11 novembre :



Coiffure attitude :

HORAIRES

Mardi : 9h - 12h / 14h - 18h30
Mercredi : 9h - 12h / 14h - 18h30
Jeudi : 9h - 12h / 14h - 18h30
Vendredi : 9h - 12h / 14h - 18h30
Samedi 9h - 16h journée continue
Carte de fidélité
Avec ou sans rendez-vous
02 43 71 09 51

Coiffure Attitude

Tel : 02 43 71 09 51

Nouveau : Coupe Énergétique

- Relooking, Conseil en image, Morphologie
- Coupe femmes, hommes et enfants
- Couleur, balayage, mèches
- Permanente
- Forfait chignon mariée

10 rue du centre
72160 La chapelle st Rémy

Stationnement rue des Lilas : Les emplacements de stationnement matérialisés sur la rue des Lilas doivent être respectés afin de ne pas encombrer la chaussée et permettre une bonne circulation des véhicules en toute sécurité.

Dépôts de déchets sauvage: Des dépôts de déchets sauvages sont régulièrement signalés par des administrés sur des parcelles publiques mais aussi privées. Ces dépôts sont strictement interdits et nuisent à l'environnement. Ils sont punis par la loi et doivent faire l'objet de dépôt de plainte par le propriétaire de la parcelle. La prévention des dépôts sauvages est essentielle pour réduire les impacts négatifs sur l'environnement, la santé publique et l'économie locale. Pour lutter contre ce fléau, plusieurs solutions existent, mais toutes requièrent une certaine responsabilisation des citoyens et une coopération des territoires. Une solution s'appuyant sur le principe du pollueur-payeur, la mise en place d'amendes à l'encontre des auteurs de dépôts sauvages est un moyen efficace pour dissuader les actes d'incivilités et financer les opérations de nettoyage. Merci de continuer à nous signaler ces dépôts.

Remerciements : Nous tenions à remercier Stéphanie Cochereau, bar, tabac et épicerie d'avoir assuré le dépôt de pain pendant la fermeture de la boulangerie. Un grand merci pour sa disponibilité et sa bonne humeur.

Messes : Deux offices sont programmés, le dimanche 3 décembre à 11h00 ainsi que le dimanche 7 janvier à 9h30.

Distribution des sacs jaunes : Suite à une livraison tardive des sacs jaunes, la distribution est programmée en janvier 2024. Nous reviendrons vers vous afin de vous donner toutes les informations.

Une naissance, un arbre : Familier dans le paysage régional, l'arbre incarne à lui seul le cercle vertueux promu par la Région des Pays de la Loire, entre préservation de l'environnement (biodiversité, eau, sol, bioressources, changement climatique, érosion des sols, énergie, biomasse), développement économique et qualité du cadre de vie. De fait, il constitue un support précieux de sensibilisation et de mobilisation de nos concitoyens. L'arbre apparaît ainsi à la fois omniprésent dans le paysage régional (160 000 km de haies identifiées, 110 000 mares et plus d'un million d'hectares de prairies permanentes et temporaires) et au sein des politiques régionales. Notre commune adhère maintenant au programme « une naissance un arbre » de la région Pays de La Loire depuis deux années. La région nous accompagne financièrement à hauteur de 15€ par arbre planté. Nous utilisons des essences locales champêtres, qui sont les mieux adaptées aux conditions locales, pour créer des écosystèmes fonctionnels. Nous nous inspirons des plantes naturellement présentes sur le territoire, les plantes les plus fréquentes dans une région sont celles qui s'y adaptent le mieux. Les essences exotiques ou d'origines horticoles ou décoratives sont interdites dans ce projet car elles ne présentent pas d'intérêt pour la faune sauvage. Nous essayons de planter une grande diversité d'essences. En se complétant, les multiples espèces d'une haie résistent mieux aux maladies. Dans cet esprit, nous essayons de ne pas favoriser une espèce dominante à plus de 30 %. La diversité des essences permet également d'assurer un étalement dans le temps de la floraison et de la fructification, pour répondre aux besoins alimentaires du plus grand nombre d'espèces animales. Certaines essences produisent des baies ou des fruits utiles aux oiseaux. D'autres sont identifiées comme mellifères et seront également à privilégier. Cette année nous avons retenu les essences suivantes : Le chêne pubescent, le robinier faux acacia, le tilleul à grandes feuilles, le févier, le poirier sauvage et l'érable champêtre. Cette année 18 arbres seront plantés, ils correspondent aux naissances de l'année 2022.